

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. *Balcom*—Jeudi prochain—QUESTION—1. A-t-on entrepris des recherches

a) Sur ce que coûterait le projet de canalisation et d'aménagement hydro-électrique du Saint-Laurent, si l'on tenait compte de l'opinion récemment exprimée par le ministre des Transports? Dans l'affirmative, quel en serait le coût estimatif?

b) A-t-on établi le coût estimatif à l'égard de chaque entreprise, c'est-à-dire du développement hydroélectrique et de l'entreprise de canalisation?

2. Dans les arrangements financiers prévus, a) le Gouvernement canadien verra-t-il à l'amortissement automatique du coût de l'aménagement hydro-électrique?

b) Quelles seront et d'où proviendront les recettes à l'égard des frais d'exploitation et d'immobilisation de l'entreprise de canalisation?

3. Quels sont les résultats prévus du projet à l'égard a) du développement industriel, en indiquant les régions qui en bénéficieront, b) de la création de nouvelles voies de communications, c) des voies actuelles de transport, relativement (i) au trafic domestique canadien; (ii) au commerce d'importation et d'exportation du Canada, a) dans les ports de Montréal et de Québec, b) dans les ports canadiens de l'Atlantique, c) dans les ports américains de l'Atlantique?

4. A-t-on songé à entreprendre la canalisation du Saint-Laurent en vue de la défense du pays? Dans l'affirmative, quels aspects du problème a-t-on étudiés?

M. *Dupuis*—Jeudi prochain—QUESTION—1. Combien a coûté la construction du pont Jacques-Cartier, y compris les dépenses imprévues, telles que les expropriations, sondages, etc.?

2. A combien se sont élevés les revenus annuels dudit pont?

3. A combien se sont élevés les frais d'entretien, y compris les salaires, etc.?

4. A-t-on accusé un déficit relativement à l'exploitation de ce pont? Dans l'affirmative, quel est-il?

5. Dans quelle proportion ce déficit est-il comblé a) par le gouvernement du Canada, b) par le gouvernement de la province de Québec, c) par la ville de Montréal?

M. *Fraser*—Jeudi prochain—QUESTION—1. Depuis le 1^{er} janvier 1950, a-t-on établi de nouveaux ministères du Gouvernement ou de nouvelles sociétés de l'État?

2. Dans l'affirmative, quel est le nom de ces ministères ou sociétés?

3. A quelles fins a-t-on établi ces ministères ou sociétés?

4. Quel est le nom des fonctionnaires de chaque nouveau ministère ou de chaque nouvelle société?

M. *MacDougall*—Jeudi prochain—La proposition de résolution suivante—La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait étudier l'à-propos de modifier le Code criminel en vue de permettre aux églises, aux sociétés de charité et d'anciens combattants, aux groupements de bienfaisance sociale et à tout autre organisme jugé apte par les gouvernements provinciaux, d'établir